

Impulsions pour les bailleur·bailleresses

Introduction

De nombreux·ses propriétaires aimeraient apporter leur contribution à un quartier socialement mixte et permettre aux personnes atteintes de troubles psychiques de vivre en autonomie. D'un autre côté, ils·elles sont nombreux·ses à craindre que le loyer ne soit pas payé régulièrement ou que des problèmes puissent survenir. Au travers de ces impulsions, nous vous montrons comment vous pouvez aider les personnes atteintes de troubles psychiques à vivre en autonomie. Habituellement, de simples petites mesures suffisent à créer un bon rapport avec vos locataires.

Les possibilités et les facteurs de succès qui suivent sont issus de discussions avec des personnes travaillant dans des sociétés immobilières commerciales, des administrations immobilières communautaires, une coopérative de construction et d'habitation ainsi que le développement de projets du secteur immobilier.

Options et chances

Il existe différentes manières d'aider les personnes atteintes de troubles psychiques à vivre en autonomie. Les points suivants favorisent une cohabitation réussie dans un quartier ou une propriété :

Créer une ambiance bienveillante

- Une approche active et bienveillante est à la base de situations ou de conversations difficiles (Lien -> Groupe cible D).
- L'orientation vers les prestations du quartier (par ex. aide de voisinage ou association de quartier) peut faciliter l'autonomie des personnes concernées.
- Les concierges sont des acteurs·trices important·e·s entre les locataires et les bailleurs·bailleresses. Leur rôle doit être valorisé et renforcé par une formation continue, des discussions régulières sur place et des opportunités d'échange (Lien -> N).

Établir des contacts avec des interlocuteurs·trices

- Les personnes atteintes de troubles psychiques peuvent se voir réclamer le recours à des interlocuteurs·trices, par exemple en cas de problème financier ou de crise sanitaire.
- Les interlocuteurs·trices doivent être facilement accessibles et doivent pouvoir réagir rapidement si nécessaire.
- Le contact avec toutes les institutions sociales concernées (p. ex., les services de logement ou l'aide au logement) doit être établi et maintenu. Il est possible d'organiser régulièrement des réunions d'échange ou des rendez-vous téléphoniques non contractuels.

Parlez ouvertement de vos préoccupations

- Demandez à qui vous pouvez vous adresser en cas de paiement irrégulier du loyer.
- Demandez à qui vous pouvez vous adresser en cas de problème de santé évident.
- Demandez si l'interlocuteur·trice d'une institution sociale concernée peut passer régulièrement.



Rendre possible la participation

- Motivez les personnes atteintes de troubles psychiques à s'impliquer dans le développement de l'habitat et l'aménagement des espaces publics.
- Faites tout ce que vous pouvez pour répondre aux besoins de logement des personnes atteintes de troubles psychiques.

Éditeur

INSOS

Zieglerstrasse 53, 3007 Berne

Auteur-e-s

Dalia Schipper, Katharina Eiler, René Rüegg

Avec la collaboration de : Jürg Fassbind, Fabienne Schüpbach, Tatiana Hostettler

Citations

INSOS (2022), Impulsions pour les bailleurs-baillereses. Éd. : Insos. Sur internet : insos.ch

Bibliographies

Von Bergen, Matthias & Eiler, Katharina. (2021), projet « Wohnen mit Vielfalt - Förderung von inklusivem sozialraumnahem Wohnraum für Menschen mit psychischer Beeinträchtigung » : Rapport d'analyse et de besoins. Éd. : CURAVIVA Schweiz, INSOS Schweiz et vahs Schweiz. Berne : Berner Fachhochschule (rapport final non publié).

Renseignements/Informations

Sandra Picceni, collaboratrice spécialisée INSOS

E-Mail : info@insos.ch

© INSOS, 01.08.2022



Plan d'action CDPH 2019 – 2023 | Projet «Vivre avec la diversité»